

Demande déposée le 15/04/2024

complétée le

N° DP 57 631 24S0094

Par :	Monsieur NIDERLENDER Marc
Représenté par :	
Demeurant à :	14 rue des Jacinthes 57200 Sarreguemines
Pour :	réfection complète de la toiture, suppression d'un conduit de cheminé et remplacement des chiens assis par des velux
Sur un terrain sis à :	38 rue de la Montagne 57200 SARREGUEMINES
Références cadastrales :	03 0114

Surface de plancher : 0

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022,  
Et notamment le règlement de la zone Ub,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu les arrêtés des 29 juillet 1999, 04 octobre 2004, 21 mars 2013 et 27 février 2014 relatifs à l'isolement acoustique des  
bâtiments contre les bruits de l'espace extérieur,

Vu les pièces complémentaires en date du 10 et 17 juillet 2024,

**ARRETE****ARTICLE UNIQUE :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés sous réserve de respecter les prescriptions suivantes :  
Conformément à l'article U2 du Plan Local d'Urbanisme relatif aux occupations et utilisations des sols admises sous conditions,  
les constructions à usage d'habitation situées dans les couloirs de bruit des infrastructures de transports terrestres affectés par  
le bruit sont admises, à condition qu'elles respectent les arrêtés préfectoraux en vigueur relatifs à l'isolement acoustique des  
bâtiments d'habitation contre les nuisances sonores.



SARREGUEMINES, le 17.07.2024

Le Maire,

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Christoph DIETSCH

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 15.04.2024

La présente décision est affichée en mairie à compter du ..... et publiée sur le site internet communal à compter du.....

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et  
L.2131-2 du CGCT le.....